



*Plan d'action 2018
pour l'intégration des personnes handicapées*

Avril 2018

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION	4
1-APPROVISIONNEMENT (BIENS ET SERVICES)	5
2-COORDINATION ET SENSIBILISATION	5
3-COMMUNICATION ET INFORMATION	6
4-INFRASTRUCTURES URBAINES	6
5-INTÉGRATION PROFESSIONNELLE	7
6-PARCS ET BÂTIMENTS	7
7-SÉCURITÉ	9
8-SPORTS ET LOISIRS	9

PLAN D'ACTION 2018 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Préambule

Depuis 2008, les municipalités québécoises de plus de 15 000 habitants ont l'obligation, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action.

La Ville de Sherbrooke, par ce plan d'action, mise sur une approche inclusive qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population sherbrookoise incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille. Cette approche s'inspire de la notion d'accessibilité universelle et n'implique pas l'abandon des mesures adaptatives qui représentent toujours une solution valable et complémentaire.¹

« L'accessibilité universelle prône la réalisation d'environnements sans obstacle, tels que des bâtiments, des lieux, des équipements ou des services. L'idée est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, pourra vivre en toute liberté et en sécurité. Intégrer l'accessibilité universelle signifie qu'en pratique, les environnements sont conçus pour être tous accessibles de la même façon, au plus grand nombre d'utilisateurs. »²³

La Ville de Sherbrooke est heureuse de vous présenter son plan d'action 2018 pour l'intégration des personnes handicapées. Ce document a été élaboré en collaboration avec différents organismes communautaires et publics œuvrant auprès des personnes en situation de handicap. La collaboration des services municipaux est primordiale afin de valider et de planifier la mise en œuvre des actions.

La coordination du plan d'action relève du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire. Celui-ci a la responsabilité de soutenir les différents services municipaux pour l'intégration de l'accessibilité dans l'ensemble des actions identifiées et veille au développement et à la mise en œuvre du plan d'action. Les ressources identifiées à la réalisation des actions ont un rôle primordial dans l'atteinte des résultats attendus.

Afin de réaliser le plan d'action, les ressources humaines et financières sont prévues pour la mise en œuvre des actions identifiées.

Pour la Ville de Sherbrooke, l'accessibilité universelle est donc une cible à atteindre par la mise en place d'un tel plan d'action.

¹ Source : *Gouvernement du Québec. À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.*

² Source : *Société logique.org/définition du concept.*

³

PLAN D'ACTION 2018 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

- Offrir un milieu de vie où chaque citoyen et citoyenne peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations.
- Travailler collectivement à diminuer les barrières physiques et sociales qui font obstacle à la participation active et à l'intégration des personnes handicapées.

PARTENAIRES

Organismes communautaires et publics	Services municipaux
Action handicap Estrie (AHE) Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) Promotion handicap Estrie (PHE) Organismes délégués gestionnaires (ODG) Société de transport de Sherbrooke (STS) Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie-CHUS)	Direction générale adjointe - Gestion du territoire (DGA-GT) Service de l'approvisionnement et des équipements (SAE) Service de l'entretien et de la voirie (SEV) Service de la planification urbaine et du développement durable (SPUDD) Service de protection contre les incendies (SPCI) Service des communications (S. Com) Service des infrastructures urbaines (SIU) Service des ressources humaines (SRH) Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSCVC)

PLAN D'ACTION 2018

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

1- APPROVISIONNEMENT (BIENS ET SERVICES)				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
1.1. Les différents employés des services requérants n'ont pas tous le même niveau de connaissance en matière d'accessibilité universelle.	Améliorer la connaissance des employés de la Division de l'approvisionnement afin de répondre à l'article 61.3 l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services dans le processus d'approvisionnement, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.	Sensibiliser les employés du Service de l'approvisionnement et des équipements sur les principes de l'accessibilité universelle et des règles de pratique en approvisionnement des biens et des services accessibles aux personnes handicapées.	SSCVC	Meilleure connaissance des employés de l'accessibilité universelle.
2- COORDINATION ET SENSIBILISATION				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
2.1 La Ville doit respecter la loi « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ».	Voir à ce que l'ensemble des services municipaux concernés par l'intégration des personnes handicapées et l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Produire un plan d'action et un bilan annuel des réalisations municipales pour l'intégration des personnes handicapées.	SSCVC et les services municipaux concernés	Plan d'action et bilan répondant aux obligations légales.
		Suivi de la mise en œuvre du plan d'action.	SSCVC	Mesures prévues au plan d'action réalisées.
2.2 Manque de sensibilisation des employés et de la population en général face à l'intégration sociale des personnes handicapées.	Sensibiliser les employés municipaux et la population aux réalités et besoins des personnes handicapées.	Participer à la rencontre annuelle du réseau provincial « Municipalités accessibles ».	SSCVC	Participation à la rencontre.
		Inviter les employés municipaux à participer à des formations, des conférences ou des colloques pour qu'ils acquièrent une connaissance des besoins des personnes handicapées.	SSCVC	Meilleure connaissance des employés sur les besoins des personnes handicapées.
		Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), en juin.	S. Com	L'information a été diffusée.

PLAN D'ACTION 2018

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

3- COMMUNICATION ET INFORMATION				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
3.1 Le site Internet de la Ville n'est pas accessible.	Adapter le site Internet de la Ville afin de mieux rejoindre les personnes handicapées.	Développer le site Internet de la Ville afin qu'il réponde aux normes en matière d'accessibilité (Web Accessibility Initiative – WAI).	S. Com	Le site Internet de la Ville a été développé en tenant compte de l'accessibilité.
3.2 Manque de visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	Promouvoir les organismes communautaires sur son site Internet.	La Ville publie sur son site Internet un répertoire des organismes sur son territoire œuvrant auprès des personnes handicapées.	SSCVC S. Com	La section Citoyens/Personnes handicapées affiche les coordonnées des organismes.

4- INFRASTRUCTURES URBAINES				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
4.1 Le service de transport en commun présente des obstacles pour les personnes à mobilité réduite.	Collaborer à la mise en accessibilité du réseau de la Société de transport de Sherbrooke.	Réaliser les interventions identifiées « Ville de Sherbrooke » dans le <i>Plan de développement pour l'accessibilité du réseau régulier de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite</i> de la STS.	STS SIU	Les interventions identifiées « Ville de Sherbrooke » ont été réalisées.

PLAN D'ACTION 2018 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

5- INTÉGRATION PROFESSIONNELLE				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
5.1 Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles à leur intégration en emploi.	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans le <i>Programme d'accès à l'emploi</i> .	Participation à la 4 ^e édition en Estrie de la Foire Diversité Emploi en 2018.	SRH	Présence de la Ville à cet événement pour favoriser échange avec les chercheurs d'emplois
		Envoyer les offres d'emploi aux organismes spécialisés pour accompagner les personnes issues des groupes cibles dans la recherche d'emploi (Ex. : SANC, Actions interculturelles, Orientation Travail).		Les organismes spécialisés en employabilité pour les personnes handicapées reçoivent systématiquement les offres d'emploi de la Ville.
	Poursuivre le projet pilote en collaboration avec le Centre St-Michel pour faciliter l'intégration professionnelle des étudiants handicapés.	Intégrer un groupe de 5 étudiants handicapés à l'équipe de préposés à l'entretien sanitaire pour travailler quelques heures par semaine pendant la période de septembre 2017 à juin 2018. Les étudiants seront accompagnés d'une éducatrice du Centre St-Michel pour la formation et pour l'encadrement.	SRH	Expérience de travail enrichissante pour les étudiants handicapés

6- PARCS ET BÂTIMENTS				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
6.1 Certains lieux et édifices publics existants ne sont pas accessibles aux personnes visées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures, des parcs et des espaces verts municipaux afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées.	Construire un nouveau bâtiment de service aux parcs Saint-Boniface et Desranleau, incluant une salle de bain accessible.	SEV, Bâtiments	Projets répondant à l'accessibilité.
		Réaménager l'accès au Pavillon Armand-Nadeau du Parc Jacques-Cartier.		

PLAN D'ACTION 2018

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

		Améliorer l'accessibilité de l'édifice hébergeant la Société d'histoire, incluant un ouvre-porte automatique, la reconstruction de la rampe d'accès et l'aménagement d'un espace de stationnement réservé.		
6.2 Lors des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures, les normes minimales d'accessibilité sont appliquées, mais il y a parfois des omissions.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures, des parcs et espaces verts municipaux afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées.	Saisir toutes les occasions afin de rendre accessibles les nouvelles initiatives en cours d'année : nouveaux projets de construction, de rénovations, demandes citoyennes, observations des obstacles.	SSCVC SEV DGA-GT, Projets majeurs	Projets respectant les normes de conception sans obstacle.
		Installer un siège de balançoire pour enfant handicapé aux parcs Couturier, André-Viger et Lucien-Blanchard.	SEV, Parcs et espaces verts	Nouveaux aménagements et équipements accessibles.
6.3 Certains parcs et espaces verts ainsi que leurs équipements ne sont pas accessibles.		Ajouter trois bancs de parc accessibles le long de la piste multifonctionnelle au plateau Saint-Joseph.		
		Aménager un sentier piétonnier accessible reliant le bâtiment de service et les terrains de pétanque et aménager un espace de stationnement réservé à proximité du bâtiment de service du parc St-Alphonse-de-Ligori.		
		Réaliser les travaux d'aménagement de deux nouveaux parcs, incluant la notion d'accessibilité : parc Diane-Vaillancourt (arr. 2) et parc Édouard-Jean-Desruisseaux (arr. 4).		

PLAN D'ACTION 2018 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

7- SÉCURITÉ				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
7.1 La présence de personnes handicapées sur le territoire doit être le plus possible documentée afin de maximiser les interventions d'urgence.	Connaître les endroits où sont situées les personnes qui ont des limitations fonctionnelles considérées comme graves ou très graves, les rendant vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe : programme Secours adapté.	Promouvoir le programme <i>Secours adapté</i> auprès des organismes communautaires, des partenaires du réseau de la santé et des personnes handicapées.	SSCVC PHE	Meilleure connaissance du programme de la part des organismes et des personnes handicapées

8- SPORTS ET LOISIRS				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
8.1 De plus en plus d'enfants handicapés participent aux camps de jour sur le territoire. Certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier aux camps de jour des ODG.	Mise en place de mesure de soutien pour les gestionnaires de camps de jour municipaux afin d'analyser les besoins d'accompagnement et de faciliter l'intégration des jeunes ayant un besoin particulier.	SSCVC	Soutien offert aux gestionnaires de camps de jour pour faciliter l'analyse des besoins et l'intégration du jeune.
	Améliorer le soutien clinique auprès des gestionnaires de camps de jour municipaux.	Entente de collaboration avec le CIUSSS de l'Estrie-CHUS (Direction DP, DI, TSA)	SSCVC	Amélioration du soutien au personnel de camps de jour pour guider les interventions et favoriser l'intégration des jeunes ayant un handicap.